



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (E.P.I.) – LOT N°4 : VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ARTICLES CHAUSSANTS POUR LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ EUROTECHNIQUE PROTECTION

**DÉCISION N° DM-24-043
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-351 du 19 septembre 2022 de signer le marché de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot 4 : Vêtements de travail et articles chaussants pour les métiers de la petite enfance et de l'enfance (notifié le 26/09/2022) ;

VU la décision n° DM 22-422 en date du 16 novembre 2022 de signer l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/02/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet de rectifier une erreur matérielle à l'article 3 du CCAP ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet de remplacer certaines références au BPU ;

D É C I D E

DE SIGNER l'acte modificatif n°2 du marché de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) – Lot 4 : Vêtements de travail et articles chaussants pour les métiers de la petite enfance et de l'enfance avec la société EUROTECHNIQUE PROTECTION, domiciliée EAE La Tuilerie - 29 rue Henri Becquerel - BP 241 - 77646 CHELLES CEDEX.

L'acte modificatif n°2 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

La durée du marché est fixée à 1 an à compter de la notification du marché, et est reconductible de manière tacite trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-lmc1H11667H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-Imc1H11667H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024